



Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 1^{er} mai 2023 le Conseil a adopté

LE PROJET DE RÈGLEMENT

N° 171-2023 RELATIF À :

LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 MAI 2023, à 19 h 00, à la *salle Bonne entente*. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement N°171-2023 concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Sylvestre.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 423-B, rue Principale aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Sylvestre en suivant ce lien : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#> .

Résumé du projet :

Règlement ayant pour but d'encadrer la démolition totale ou partielle des immeubles patrimoniaux.

Donné à Saint-Sylvestre, 2 mai 2023

Louise Breton
Dir. Gén. et Sec.-très.